S.A.S. ABILIS CENTRE EST

5 RUE JACQUARD

25000 BESANCON

Commerce de gros et intermédiaires du commerce

COMPTES ANNUELS
31/12/2025



Certifié conforme

tgs FRANCE

EXPERTISE COMPTABLE

20 Rue Victor Schoelcher
44100 NANTES
02 51 12 12 50
nantes-patiolab@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement	(II)				
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		8 264	7 218	1 046	2 726
Fonds commercial		597 436		597 436	597 436
Autres immobilisations incorporelles					
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		52 048	3 022	49 026	
Installations tech.,mat. et outillage indus.		335 221	284 465	50 756	91 787
Autres immobilisations corporelles		552 920	312 191	240 729	305 687
Imm. corp. en cours, avances et acomptes		1 850		1 850	30 216
Immobilisations financières (1)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts		1 050		1 050	2 300
Autres immobilisations financières		1 660		1 660	1 480
Total de l'actif immobilisé (III)		**1 550 450**	**606 896**	**943 553**	**1 031 632**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		474 628		474 628	390 725
En-cours de production		64 005		64 005	48 209
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		2 213 941		2 213 941	2 300 150
Autres créances		10 065		10 065	95 724
Charges constatées d'avance		20 118		20 118	13 637
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités		1 011 624		1 011 624	1 028 482
Total de l'actif circulant (IV)		**3 794 382**		**3 794 382**	**3 876 926**
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission des emprunts	(V)				
Primes de remboursement des emprunts	(VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		**5 344 832**	**606 896**	**4 737 935**	**4 908 558**
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				2 710	3 780
(2) dont créances à moins d'un an				2 246 834	2 413 290

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 185 420)	185 420	185 420
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	602 767	602 767
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	18 542	18 542
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 157 807	1 900 473
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**659 276**	**657 334**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**3 623 813**	**3 364 537**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (I		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	491 883	567 732
	Emprunts et dettes financières divers (2)	153 528	129 215
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	300	1 650
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 601	205 437
	Dettes fiscales et sociales	324 650	527 417
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	37 160	97 571
	Produits constatés d'avance		15 000
	Total des dettes (1) (IV)	**1 114 123**	**1 544 021**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**4 737 935**	**4 908 558**
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	705 154	1 542 371
(2)	Dont emprunts participatifs		

ABILIS CENTRE EST
Société par actions simplifiée
au capital de 185 420 euros
Siège social : 5, rue Jacquard, 25000 BESANCON
804 575 652 RCS BESANCON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 659 276,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	659 276,00 euros
A titre de dividendes Soit 20,49 euros par action	380 000,00 euros
Le solde	279 276,00 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 2 437 083,02 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 289 129,54 euros, et le montant éligible à l'abattement s'élève à la somme de 90 870,46 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	400 000,00	95 653,11	304 346,89
N-2	350 000,00	-	-
N-3	450 000,00	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Guillaume MEYER

